

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

Délibération n°2021-10 portant approbation du procès-verbal

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2021.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents et connectés : 23	Pour : 21
Procurations : 4	Contre : 0
Votants : 21	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Annexe : procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2021, version approuvée en séance.

Mise en ligne le : 7 juillet 2021

Réunion du conseil d'administration

15 MARS 2021

Projet de procès-verbal

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
N. SPASSKY	Visioconférence	C. AIMÉ	Visioconférence
J.-L. HALPÉRIN	Visioconférence	N. CHÉRON	Visioconférence
M. CRÉPON	Visioconférence	F. FLECK	Visioconférence

Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
C. HEINRICH	Visioconférence	A. BAZOT <i>Suppléant</i>	Visioconférence
W. JOUINI	Visioconférence		

G. PRÉVERAUD de VAUMAS	Visioconférence		
Collège 5 <i>Autres étudiants inscrits à l'ENS</i>		Collège 6 <i>Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/Procuration
L. FITOUCHI	Visioconférence	S. ÉMERY <i>Suppléant</i>	Visioconférence
		C.BARLERIN <i>Suppléante</i>	Visioconférence

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/Procuration
B. CASSIN	Procuration à M. CRÉPON	J.-Y. MÉRINDOL	Visioconférence
C. FLORENTZ	Visioconférence – Procuration à J. KHALFA à partir de 16 heures	J.-F. PINTON	Visioconférence – Procuration à F. HARTOG à partir de 17 heures
J. KHALFA	Visioconférence	L. ENGEL	Visioconférence – Procuration à J.-Y. MÉRINDOL à partir de 16 heures
M. LAIGNEAU	Visioconférence	M. PITTET	Procuration à S. ISRAËL
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	Visioconférence
J.-M. GUÉHENNO	Visioconférence – Procuration à F. HARTOG à partir de 15 h 45	X. LAZARUS	Visioconférence

S. ISRAËL	Visioconférence
-----------	-----------------

Membres avec voix consultative du conseil d'administration	Présent/Absent
M. MÉZARD	Présent
F. WORMS	Visioconférence
A. CHRISTOPHE	Visioconférence
L. CORVELLEC	Présente
A. FUCHS	Visioconférence

Membres invités du conseil d'administration	Présent/Absent
L. BEAUCHET	Visioconférence
R. CARUANA	Visioconférence
I. LE LOROUX	Visioconférence
D. BUTIGIEG	Visioconférence
C. POLICAR	Visioconférence
C. SIMON	Visioconférence
C. WINDEY	Visioconférence
J. MASSOT	Visioconférence

Assistaient également à la séance : M. ANDROUIN, M. BRIGANT (organisation et logistique, PAJ ENS), C. NGO (pôle ressources informatiques), CHAOFENG YU (CRI), D. TARAVELLA et S. MAGONTIER.

ORDRE DU JOUR

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2020.....	5
II. Points financiers	5
1. Compte financier de l'ENS 2020 (vote).....	5
2. Budget rectificatif n° 1 exercice 2021 (vote)	8
3. Liste des conventions et marchés signés en 2020	11
4. Plan de contrôle interne, comptable et financier (CICF)	11
5. Suivi du plan d'action pluriannuel des achats.....	12
III. Point formation	14
1. Numerus clausus promotion normaliens étudiants 2021	14
2. Point d'étape sur l'ouverture sociale de l'ENS.....	15
IV. Points administratifs.....	18
1. Recomposition des conseils et commissions suite aux élections de février 2021	18
2. Actualisation de la liste d'attribution des logements par nécessité absolue de service	19
3. Présentation du bilan carbone.....	19
4. Schéma directeur du handicap (vote).....	22
V. Présentation de la Fondation de l'ENS	24
VI. Points d'information.....	26
1. Mesures liées à la crise sanitaire	26
2. PSL : PariSanté Campus et jury IdEx.....	26
3. Évolution des postes permanents (période 2013-2020)	29
4. Initiatives autour du programme Médecine-Humanités	29
VII. Questions diverses	30

La séance est ouverte à 14 heures 05.

François HARTOG salue les nouveaux étudiants élus qui assistent à la séance : Clotilde Heinrich, Wessim Jouini, Guillemette Préveraud de Vaumas, Annonciade Bazot et Léo Fitouchi.

La liste des 20 lauréats de la médaille d'argent 2021 du CNRS a été dévoilée le 12 mars. Six sont des chercheurs de l'École normale supérieure (Ulm). François HARTOG adresse ses vives félicitations aux intéressés pour leur réussite : Hélène Morlon, de l'IBENS ; Catherine Tallon-Baudry, du DEC ; Gabriel Peyré, du département mathématiques et applications ; David Pointcheval, du département informatique ; Philippe Schlenker, du DEC ; Jean-François Laslier, de Paris Jourdan sciences économiques.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 6 juillet 2021. Compte tenu du caractère très chargé de l'ordre du jour, la réunion durera toute la journée, le déjeuner sera pris sur place.

François HARTOG explique les modalités de vote liées à la tenue de la réunion en visioconférence puis présente la liste des procurations enregistrées en début de séance :

- Barbara CASSIN à Marc CREPON ;
- Catherine FLORENTZ (après 16 heures) à Jean KHALFA ;
- Marianne LAIGNEAU (en cas de besoin, après son départ) à François HARTOG ;
- Marie PITTET à Stéphane ISRAËL.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2020

François HARTOG s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2020.

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention(s) : 0

II. Points financiers

1. Compte financier de l'ENS 2020 (vote)

Stéphane POULAIN, agent comptable de l'ENS depuis juin dernier, explique que les comptes reflètent le caractère particulier de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire. Celle-ci a conduit à limiter les activités, réduisant ainsi certaines dépenses (missions par exemple) et diminuant le niveau de plusieurs recettes propres. Dans l'ensemble, l'activité de l'École a été maintenue, mais de façon adaptée, ce que reflètent les résultats financiers. La masse salariale reste importante, de même que les financements.

Globalement, les prévisions de 2020 se sont révélées plus fiables que celles des années précédentes. Les efforts de fiabilisation ont donc porté leurs fruits. Les méthodes d'estimation comptable ont évolué sur plusieurs points, notamment sur les opérations pluriannuelles de recherche et sur les actifs, qui font habituellement l'objet d'une réserve du commissariat aux comptes. D'autres travaux devront encore être menés en 2021.

Les recettes budgétaires de 2020 s'élèvent à 123 M€. Elles sont en augmentation par rapport à 2019 et leur niveau d'exécution s'améliore. La subvention pour charges de service public augmente de plus de 3 M€. Deux éléments expliquent cette évolution : l'État a accordé une enveloppe supplémentaire de plus de 1 M€ en raison de la crise sanitaire et le dispositif des contrats doctoraux spécifiques a été abondé de 2,4 M€. Les autres recettes globalisées (4,5 M€) progressent de 2,4 M€, principalement en raison de la gestion des contrats doctoraux confiée par PSL à l'ENS. Les recettes propres (6,6 M€) sont en baisse. C'est notamment le cas de celles liées à l'activité matérielle de l'École : hébergement, restauration et frais de gestion.

Les recettes fléchées, essentiellement liées aux contrats de recherche, s'établissent à 22,4 M€. Elles sont en baisse. Leur prévision est bonne, comme en témoigne le taux de consommation de 92 %. Le CPER se traduit par une dotation importante (3,8 M€), tandis que les autres financements publics fléchés diminuent et que les ressources propres fléchées augmentent. Les versements de fin d'année sont importants : ils atteignent plusieurs centaines de milliers d'euros. Ils sont intégrés dans les comptes mais pas dans les résultats budgétaires.

Si l'on se place sur le plan comptable, les recettes prises en compte sont rattachées à l'exercice quelle que soit la date de leur perception. En 2020, elles sont proches des recettes budgétaires. Ceci s'explique par la subvention pour charges de service public, le financement des contrats doctoraux par PSL, la baisse des recettes d'hébergement et de restauration. D'autres éléments sont étrangers aux recettes budgétaires : augmentation des subventions et des recettes de mécénat, résultant des travaux menés sur l'exercice en lien avec le commissariat aux comptes, par exemple. En effet, les recettes à rattacher à un exercice comptable doivent correspondre à la réalité des charges. L'exercice 2020 avait déjà fait l'objet d'observations de la part du commissaire aux comptes, qui avait formulé le souhait que l'estimation soit fiabilisée. Toutes les recettes constatées issues des subventions, des contrats industriels et du mécénat ont été analysées et rapprochées des charges. Elles ont ensuite été ajustées en prenant en compte les produits à recevoir et les produits constatés d'avance. Ces travaux se sont donc traduits par une augmentation non négligeable (près de 2 M€) des recettes. Il ne faut pas en tirer d'autres conclusions que la réalité des recettes.

S'agissant des dépenses budgétaires, il convient de distinguer les autorisations d'engagement (AE) des crédits de paiement (CP). Pour 2020, les dépenses de personnel en AE s'établissent à 82 M€, ce qui correspond à une augmentation de 1,6 M€ et à un taux d'exécution de 96 %. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 38 M€ en AE et à 30,5 M€ en CP. Le taux de consommation progresse, ce qui témoigne d'une amélioration de la prévision. Cependant, le montant non utilisé est de 5 M€ en AE et de 7 M€ en CP. Il est comparable à celui de 2019. Les investissements s'élèvent à 6,7 M€ en AE et à 5,6 M€ en CP. Les dépenses d'investissement en AE sont en forte réduction par rapport à celles constatées à la fin 2019 (- 3,5 M€) mais elles restent relativement stables en CP.

Pour les opérations fléchées, le taux de consommation (86 %) s'améliore car les dépenses sont mieux prévues. Cependant, 60 % des crédits non utilisés les concernent. Il convient de souligner cet élément car il laisse présager un budget rectificatif pour l'exercice 2021.

Les variations relatives aux charges au sens comptable (c'est-à-dire aux charges rattachées à l'exercice quelle que soit la date du décaissement) diffèrent selon la nature de ces dernières. Les salaires augmentent. Il en va de même pour certaines charges de gestion en raison de conventions

de reversement ponctuelles et pour les charges liées aux autres services extérieurs. S'agissant des contrats doctoraux spécifiques, les décaissements n'ont pas augmenté mais une charge à payer importante a été constatée. Ceci est à rapprocher de la fiabilisation des comptes : les charges, même non payées, sont rattachées à l'exercice.

D'autres dépenses diminuent. C'est notamment le cas des achats, en particulier de fluides, des services extérieurs et des dotations aux amortissements et aux provisions. Ce dernier point avait fait l'objet d'une réserve des commissaires aux comptes. La bascule opérée a permis la fiabilisation et facilité le suivi des actifs. La dotation aux amortissements a été déterminée à partir du nouvel applicatif. Il en est résulté une réduction. Il importe désormais de s'assurer de la réalité des actifs, ce qui requiert un travail d'inventaire, du reste demandé par les commissaires aux comptes. Lorsqu'il aura été effectué, il faudra vérifier si certains financements ne devraient pas donner lieu à une reprise. Comme ceci n'a pas encore été réalisé, c'est une réduction de la dotation aux amortissements qui est constatée en 2020.

Les dépenses d'investissement, à 5,9 M€, sont inférieures aux prévisions et comparables à celles de 2019. Dans le cadre de la fiabilisation de l'actif, des travaux liés aux encours ont été menés : des opérations achevées ou en voie d'achèvement ont été mises en service, ce qui engendre des amortissements. Elles ont pu être ramenées à un niveau un peu plus satisfaisant, pour un montant de 4,6 M€. Il s'agit seulement d'opérations comptables, sans aucun décaissement. D'autres investissements ont été réalisés. Ils sont développés dans le rapport de gestion. Les achats de matériel divers, notamment informatiques, ont été importants en 2020, à plus de 1 M€.

Les changements de méthode concernant notamment les amortissements, le financement des actifs, les produits à recevoir et les produits constatés d'avance sur les opérations de recherche ont eu des impacts de plusieurs millions d'euros. Pour plus de détails, Stéphane POULAIN renvoie à l'annexe de son rapport. Elles ont également impacté les contrats doctoraux spécifiques, à hauteur de plus de 1,7 M€.

Le solde budgétaire s'établit à 5,2 M€ alors que le budget l'avait fixé à - 5,6 M€ et qu'il atteignait 1,6 M€ en 2019. L'écart entre la prévision et la réalisation (10,8 M€) résulte d'une part, de la bonne exécution des recettes budgétaires, qui va au-delà de la prévision pour la subvention pour charges de service public, qui a été abondée, et d'autre part, du niveau élevé des CP non utilisés (14 M€). La variation de trésorerie atteint 6,9 M€.

Le résultat comptable est de 1,2 M€, contre 1,8 M€ en 2019. L'évolution est imputable à la variation de plusieurs lignes importantes, comme la charge à payer constatée pour les CDSN et la masse salariale, qui est en augmentation. Inversement, certaines dépenses ont baissé (missions et réceptions par exemple, près de 3 M€ au total). Il faut y ajouter les évolutions liées aux amortissements, qui améliorent la situation de près de 1 M€, ainsi que l'augmentation de la subvention pour charges de service public (3 M€) et le changement d'estimation des recettes sur les opérations de recherche (2 M€).

La capacité d'autofinancement s'élève à 5,2 M€, contre 2,4 M€ en 2019, mais la comparaison est peu pertinente car les éléments qui la constituent ont évolué. Le prélèvement sur le fonds de roulement s'établit à - 618 000 €. Ceci signifie que l'établissement a financé son investissement presque intégralement grâce à son fonctionnement.

Le fonds de roulement (20,6 M€) permet 65 jours de fonctionnement, un niveau tout à fait satisfaisant. Diverses corrections (CDSN, produits sur opérations fléchées, etc.) réduisent son niveau.

La trésorerie (40 M€) correspond à 126 jours de fonctionnement, un niveau assez élevé. Elle est cependant « gagée » à hauteur de 60 % par des opérations fléchées.

Isabelle LE LOROUX, commissaire aux comptes, se félicite de la qualité de la coopération avec les services de l'ENS, avant de formuler deux remarques sur les comptes.

La première porte sur les contrats de recherche. La comptabilisation à l'avancement a été généralisée à tous les contrats. Il en résulte une plus grande homogénéité du traitement comptable et une meilleure appréhension des produits ainsi que du suivi des contrats, qui bénéficie désormais d'un outil spécifique. Ceci a donné lieu à des changements d'estimation, qui font l'objet d'une observation dans le rapport des commissaires aux comptes. Elle est destinée à attirer l'attention du lecteur sur les détails précisés dans l'annexe.

La seconde remarque concerne les immobilisations brutes, les amortissements et les financements correspondants. L'École a utilisé en 2020 un outil informatique qui a permis de fiabiliser la valeur brute des immobilisations ainsi que la dotation aux amortissements, sous réserve d'un inventaire physique, qui est prévu. Il n'est cependant pas possible de lever la réserve sur les immobilisations car la partie de l'outil qui porte sur le suivi du financement de l'actif n'est pas encore déployée. Elle le sera en 2021. Il est vraisemblable que la réserve pourra alors être levée.

Le rapport des commissaires aux comptes est donc un rapport de certification avec une réserve portant sur les immobilisations, les amortissements et les financements externes des actifs, et une observation attirant l'attention du lecteur sur la note de l'annexe traitant des changements d'estimation.

François HARTOG soumet au vote le compte financier de l'ENS pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le compte financier de l'ENS pour 2020.

Nombre de votants : 21 Pour : 19 (hors procurations) Contre : 0 Abstentions : 2

2. Budget rectificatif n° 1 exercice 2021 (vote)

Réналd CARUANA indique que sa présentation complète la note de l'ordonnateur et les tableaux budgétaires qui ont été communiqués aux membres du conseil avant la présente réunion.

Ce budget rectificatif est un budget technique, qui traduit le compte financier 2020 en inscriptions de dépenses et de recettes. Il s'agit notamment de valoriser les reports relatifs aux opérations particulières et de prendre en compte les ajustements de prévisions sur les contrats de recherche.

Le plafond État des emplois reste inchangé tandis que, pour le plafond ressources propres, les prévisions de dépenses de personnel relatives aux contrats de recherche augmentent de 1,4 M€. Il en résulte une hausse de 29 ETP. Le nouveau plafond global passe ainsi à 1 747 ETPT. Le comité technique du 1^{er} mars a validé ces éléments.

Aussi bien pour les recettes que pour les dépenses, il convient de distinguer ce qui est globalisé de ce qui est fléché (contrats de recherche et CPER). Les recettes totales progressent de 4,5 M€ et s'établissent à 133 M€. Les deux tiers de cette évolution s'expliquent par les contrats de recherche (2,9 M€) et le dernier tiers par les recettes globalisées (1,6 M€).

L'augmentation de ces dernières résulte à la fois de l'évolution de la subvention pour charges de service public (1 M€ en raison de la prolongation des contrats consécutive à la Covid et du financement de l'apprentissage) et de la progression des recettes propres de l'établissement (1,1 M€). Cette augmentation s'explique principalement par une recette inscrite au compte financier 2020 relative à la facturation à l'université de Paris du site de Montrouge (près de 500 000 €) et par

un versement de l'assureur MAIF au titre des pertes d'exploitation (un peu moins de 300 000 €) consécutives à la crise sanitaire.

Les recettes fléchées progressent de 2,9 M€. Cette somme se rapporte à 68 contrats de recherche. Elle concerne essentiellement les recettes propres fléchées (2,6 M€) : les prestations de recherche (1,6 M€), un don (0,5 M€) et diverses subventions (0,4 M€).

Les autorisations d'engagement augmentent de 4,7 M€. Plus des deux tiers de cette évolution résultent des contrats de recherche, qui passent de 23,5 M€ à 26,9 M€. Les dépenses globalisées progressent de 1,2 M€, principalement en raison de l'évolution des dépenses d'investissement.

Les crédits de paiement augmentent de 4,9 M€. Cette progression résulte à hauteur de 70 % des contrats de recherche. La hausse des dépenses globalisées s'élève à 1,6 M€. Elle porte surtout sur les investissements.

Rénald CARUANA explique qu'il faut ensuite examiner les dépenses en fonction de la nature des crédits. Les dépenses de personnel augmentent de 1,5 M€, faisant passer la prévision à 86 M€. La hausse concerne essentiellement les contrats de recherche, qui passent de 10,6 M€ à 12 M€.

Les dépenses de fonctionnement (globalisées et fléchées) progressent de 1 M€. Cette hausse résulte de 60 contrats de recherche (0,7 M€), qui passent de 7,1 M€ à 7,9 M€, et d'une ouverture complémentaire de crédits globalisés (0,3 M€), qui passent de 14,8 M€ à 15,1 M€. Cette dernière s'explique non seulement par les nouvelles recettes inscrites mais aussi par les restes à payer sur les opérations immobilières, qu'il faudra régler en 2021. Il y a aussi eu des reports régularisés en 2021 et compensés par des transferts de crédits du poste personnel vers les postes investissement ou fonctionnement.

Les dépenses d'investissement augmentent de 2,4 M€. Le graphique distingue les dépenses globalisées et les dépenses fléchées, en isolant le CPER au sein de ces dernières. Un peu plus de 9 M€ sont prévus au titre du CPER.

La prévision totale de dépenses est de 20,8 M€, contre 18,4 M€ au budget initial. La différence, de 2,4 M€, s'explique pour moitié par 27 contrats de recherche, qui passent de 4,6 M€ à 5,9 M€. Il faut aussi tenir compte de la hausse de 1,1 M€ des prévisions de dépenses globalisées, dont 600 000 € résultent des reports de 2020, 100 000 € des transferts de crédits et 400 000 € de l'ouverture de crédits complémentaires. Rénald CARUANA renvoie à la note de l'ordonnateur pour les 4 opérations concernées par ces crédits complémentaires.

Le solde budgétaire initial était de - 5,6 M€. Le présent budget rectificatif l'augmente de 0,4 M€. Le déficit complémentaire résulte uniquement des contrats de recherche car l'augmentation des dépenses dépasse celle des recettes, le solde budgétaire des opérations fléchées passant de - 2,9 M€ à - 3,4 M€ alors que le solde budgétaire des opérations globalisées s'améliore un peu et passe de - 3,5 M€ à - 3,4 M€.

La variation de trésorerie suit l'évolution du solde budgétaire. Le prélèvement sur la trésorerie s'élève à 6,1 M€. L'écart entre les deux agrégats s'explique avant tout par les opérations de TVA. A l'issue du prélèvement, la trésorerie prévisionnelle s'établit à 34 M€, soit 103 jours de fonctionnement, ce qui peut être considéré comme un niveau « confortable ».

Le budget initial présentait un déficit de 1 M€. Grâce aux nouveaux produits et à la valorisation des charges liées aux contrats de recherche, qui sont inscrites comme produits selon la méthode à l'avancement, les produits sont supérieurs aux charges, de sorte que le résultat s'améliore de 1,2 M€. Le budget rectificatif présente donc un résultat positif de 200 000 €. Par conséquent, la capacité d'autofinancement s'améliore de 1,2 M€. Ce montant correspond à l'augmentation du résultat comptable de l'établissement.

Le prélèvement sur le fonds de roulement s'améliore légèrement et passe de - 3,1 M€ à - 3 M€ et le fonds de roulement prévisionnel est de 17,6 M€, soit 53 jours de fonctionnement.

Frédérique FLECK s'interroge sur la compensation financière du télétravail imposé en raison de la crise sanitaire. Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, il avait été indiqué que la question serait traitée lors de la séance suivante.

Laurence CORVELLEC indique que le comité technique a décidé que le montant mensuel de l'indemnisation des personnes télétravaillant serait révisé. La mesure entrera en vigueur lorsque la crise sanitaire sera terminée. La décision prise ne concerne pas le télétravail lié à la crise.

Frédérique FLECK regrette que rien ne soit fait, en particulier pour les personnels les moins bien rémunérés. Elle déplore que des personnes qui travaillent à temps plein aient besoin de recourir à l'aide sociale de l'ENS. De surcroît, le personnel a besoin de reconnaissance dans la période actuelle. D'autres établissements sont intervenus, par exemple en attribuant une prime qui récompense les efforts consentis pour garantir la continuité du service en dépit des circonstances. Frédérique FLECK insiste pour que la direction reconsidère sa position.

Jean-Louis HALPÉRIN approuve ces propos. Au premier trimestre de l'année 2021, l'université Panthéon Assas a accordé aux personnels BIATSS une prime de 350 € pour les remercier de leur investissement dans la crise.

S'agissant de la masse salariale, Jean-Louis HALPÉRIN admet que la marge de manœuvre est étroite. Pour les dépenses globalisées, l'augmentation prévue est de 200 000 € et il demande comment cette évolution s'explique. Par ailleurs, il exprime le souhait qu'un débat sur les heures supplémentaires soit organisé puisque les services des enseignants-chercheurs vont pouvoir être recensés de manière exacte grâce à PECHE. En effet, nombre d'entre eux effectuent des heures supplémentaires sans être rémunérés.

Pour les primes, **Laurence CORVELLEC** rappelle qu'une enveloppe plus importante qu'habituellement a été prévue à la fin de 2020 pour tenir compte des circonstances. Sa répartition relève de la gestion par les responsables des structures. En 2021, il sera procédé de même si la trajectoire relative à la masse salariale le permet.

Réналd CARUANA ajoute que le montant de 200 000 € mentionné par Jean-Louis Halpérin correspond à diverses demandes d'ajustement de crédits entre le fonctionnement, l'investissement et le personnel. Il en résulte un ajustement global de 124 000 €.

Marc MÉZARD explique que le logiciel PECHE, qui se déploie actuellement, permettra de connaître les charges d'enseignement des enseignants-chercheurs. Il sera alors possible de prévoir des échanges sur ce sujet. La situation varie selon les départements. Il relève que la discussion ne se limite pas aux heures supplémentaires. Elle portera aussi sur d'autres points, comme les sous-services, la maîtrise pluriannuelle des charges ou les équivalences entre cours magistraux et travaux dirigés. Néanmoins, pour entamer la réflexion, il convient de disposer des premiers résultats issus de PECHE.

François HARTOG invite les administrateurs à se prononcer sur le premier budget rectificatif pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2021.

Nombre de votants : 25

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 7

3. Liste des conventions et marchés signés en 2020

Laurence CORVELLEC rappelle que la liste des conventions a été transmise aux administrateurs. Les contrats et conventions conclus entre décembre 2019 et janvier 2021 peuvent être répartis en 5 catégories :

- 77 marchés publics (travaux, services et fournitures, etc.) pour un montant de 5,132 M€ (hors marchés à bons de commande) ;
- 20 conventions instruites par le pôle des affaires juridiques ;
- 46 conventions liées à la scolarité et aux concours ;
- 126 conventions relatives à la recherche et aux partenariats pour un montant de 14,699 M€, ce qui correspond à une baisse non négligeable, aisément explicable par le contexte actuel ;
- 38 conventions instruites par le service des ressources humaines.

Laurence CORVELLEC souligne que le nombre de marchés signés augmente, conformément au plan d'action des achats, qui va être présenté ce jour.

Clotilde HEINRICH s'interroge sur la convention conclue avec Huawei.

Marc MÉZARD indique avoir déjà été interpellé sur cette question par Nicolas Chéron. Il explique que les discussions en cours avec Huawei pour la mise en place de chaires ont été interrompues après les informations diffusées par le *Washington Post*, selon lesquelles l'entreprise aurait été impliquée dans le programme de reconnaissance faciale utilisé contre la population ouïgoure. Bien que la direction de Huawei conteste les allégations du journal, l'ENS a décidé de ne pas poursuivre les discussions sur les chaires. La convention signée avec la société en 2020 porte sur le financement de bourses destinées aux étudiants en informatique. Il ne serait par conséquent pas opportun de la remettre en cause et de rembourser l'entreprise. En revanche, l'interruption des discussions sur les chaires a une portée politique certaine.

4. Plan de contrôle interne, comptable et financier (CICF)

Stéphane POULAIN rappelle qu'ont été transmis aux administrateurs un projet de charte et une courte fiche sur le contrôle interne.

Le contrôle interne, en termes tant comptables que budgétaires, est une obligation réglementaire prévue par le décret GBCP. En contrepartie du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), l'Etat exige des établissements d'enseignement supérieur la certification des comptes, ce qui suppose leur fiabilisation et la mise en place d'un dispositif de contrôle interne. Quant au contrôle budgétaire, il permet de s'assurer de la fiabilité, de la soutenabilité et de la sincérité des prévisions budgétaires ainsi que de la bonne exécution du budget. En pratique, les autorités de tutelle demandent donc aux établissements d'enseignement supérieur de maîtriser leurs risques. Pour l'ENS, le plan de contrôle interne vise principalement à formaliser ce qui était déjà réalisé, notamment par la mission qualité.

Le contrôle interne peut se définir comme l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement et mis en œuvre par les responsables de tous les niveaux afin de fournir une assurance raisonnable de la maîtrise du fonctionnement de leurs activités.

Il poursuit des objectifs de nature opérationnelle. Il doit également améliorer l'information financière du conseil d'administration et permettre de s'assurer du respect des textes. Le but ultime du contrôle interne consiste à restituer une image fidèle de l'établissement.

A cet effet, les risques sont recensés, analysés et hiérarchisés. Une cartographie des risques est établie avant que des actions destinées à les maîtriser ne soient déterminées. La réglementation exige que le plan d'action soit présenté au conseil d'administration afin que ce dernier soit sensibilisé au sujet et que les travaux de fiabilisation des comptes soient validés, ce qui n'était pas fait jusqu'à présent. Désormais, la cartographie des risques et le plan d'action seront présentés au conseil d'administration chaque année, en même temps que le compte financier.

Le conseil d'administration se prononce après que le comité de contrôle a validé les travaux menés. Un comité de projet se réunit tous les semestres pour proposer des modifications.

A l'ENS, trois processus ont d'ores et déjà été repérés comme sensibles : les opérations de recherche, la paye ainsi que la qualité et le suivi de l'actif, sujet qui fait l'objet d'une réserve du commissariat aux comptes.

Une responsable du contrôle interne a été recrutée. L'intéressée a commencé ses travaux, qui seront déployés progressivement dans tous les services.

Plusieurs leviers opérationnels sont mis en œuvre pour réaliser le contrôle interne et maîtriser les risques. L'organisation des services doit permettre de couvrir la totalité des risques identifiés, qui sont retracés dans des organigrammes précisant les responsables des contrôles, les titulaires des habilitations informatiques, etc. Une documentation (guides de procédure, organigramme fonctionnel, etc.) est mise à disposition. La traçabilité des contrôles réalisés doit être garantie de façon à sécuriser les processus mis en œuvre.

Pour illustrer la démarche, Stéphane POULAIN évoque les risques relatifs aux recettes pluriannuelles liées aux contrats de recherche et le plan d'action correspondant. Le dispositif n'est pas encore achevé. Il devrait être soumis aux administrateurs en septembre 2021 et plusieurs autres processus devraient être présentés en mars 2022.

5. Suivi du plan d'action pluriannuel des achats

Chloé SIMON explique que la politique des achats a été établie après qu'une cartographie et un plan d'action ont été réalisés. Ce dernier détermine les orientations stratégiques pour 2021.

La cartographie reflète les consommations pendant une période donnée, par segment d'achats et par service prescripteur. Elle montre le niveau des dépenses pour l'exercice budgétaire 2020, avec un consommé de 127 M€, qui se répartit comme suit : 82 M€ de dépenses de personnel, 19,3 M€ de dépenses d'achats, 17,5 M€ de dépenses issues de la famille X (frais de personnel), 7,4 M€ de contrats doctoraux spécifiques pour normaliens et 800 000 € de dépenses autres.

La cartographie permet aussi de mesurer la proportion des dépenses réalisées par le biais des marchés, d'identifier les segments dont l'enjeu économique et organisationnel est marqué, et donc d'améliorer la politique des achats.

Le plan d'action ne porte que sur les dépenses relatives aux achats sur la base du référentiel NACRES, soit 19,3 M€ en 2020. 67 % sont des dépenses de fonctionnement et 33 % des dépenses d'investissement. 64 % relèvent des services support, de la DGS et de la direction, 32 % des départements scientifiques et 4 % des départements littéraires.

La règle des marchés publics est en général respectée. Les principaux points d'attention portent sur les reliures et les fournitures de bureau. Il devrait en résulter de nouveaux marchés publics, qui seront signés en 2021 et 2022.

S'agissant de la numérisation, un seul service prescripteur, les bibliothèques, est lié par un marché public. Les prestations correspondantes ont été reçues au début de cette année et le consommé ne

sera établi qu'en 2021. En 2020, les dépenses se situaient donc hors marché et émanaient de prescripteurs qui disparaissent.

Depuis 2019, plusieurs indicateurs ont été ajoutés au tableau de suivi des achats, en lien avec la démarche de développement durable. Certains sont liés aux TPE/PME et d'autres aux clauses environnementales. La part des TPE/PME titulaires de marchés publics a augmenté entre 2019 et 2020, passant de 40 % à 61 %. Cette évolution est imputable à une meilleure définition des besoins et à des allotissements plus précis, auxquels les TPE/PME peuvent assez aisément répondre. Par ailleurs, des clauses environnementales ont été incluses dans plusieurs marchés publics. Elles portent tant sur la sélection des offres que sur l'exécution des prestations. La proportion des marchés incluant de telles clauses est passée de 33 % à 70 %.

Chloé SIMON indique que les deux planches suivantes illustrent des focus de dépenses par segment d'achats pour les principales familles : la famille des approvisionnements généraux et les dépenses de communication et de numérique.

L'état structuré des dépenses d'achats permet de cerner les enjeux par segment potentiel selon les services prescripteurs et par fournisseur. Une analyse fine de l'évolution des dépenses est effectuée pour vérifier la pertinence des données disponibles, identifier les changements significatifs de la demande, recenser les dépenses ponctuelles et comprendre, le cas échéant, l'évolution des pratiques, voire des techniques d'approvisionnement. Ces focus permettent de mettre en évidence les besoins qui nécessitent la mise en place d'accords-cadres ou l'amélioration des procédures.

Chloé SIMON explique que l'analyse menée a également permis d'étudier l'évolution du taux de couverture des dépenses réalisées par le biais d'un marché public. Il est passé de 44 % en 2017 à 61 % en 2020. Cette évolution résulte d'un travail engagé dès 2018 et visant à couvrir les segments d'achats dont les dépenses hors marchés publics étaient importantes. Ils ont été identifiés grâce aux extractions de données et aux indicateurs de suivi mis en place.

D'autres actions ont été menées en 2020. Un guide de la commande publique a été rédigé pour les achats d'un montant inférieur au seuil de procédure adaptée (40 000 € HT). Il est destiné à tous les services prescripteurs et fixe les règles contractuelles applicables à ces achats, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Par ailleurs, les conditions générales d'achat (CGA) de l'École ont été établies. Elles ont pour objet de définir le cadre des relations contractuelles entre l'établissement et l'entreprise titulaire d'un contrat ou d'un bon de commande. Ces CGA, destinées aux fournisseurs, sont disponibles sur le site internet de l'École. Enfin, le guide des principes généraux des marchés publics rappelle les règles de procédure et les délais applicables ainsi que les délégations de signature associées. En bref, il s'agit de poursuivre la sécurisation juridique des procédures d'achat et d'accompagner les services prescripteurs dans l'élaboration de contrats pour les achats d'un montant de moins de 40 000 €.

La politique d'achats ainsi définie fixe les objectifs de performance relatifs à l'ensemble des processus, depuis la définition du besoin et la passation des marchés jusqu'à l'exécution optimale des contrats.

Tout sera mis en œuvre pour améliorer le taux de couverture selon les segments identifiés grâce à la cartographie. L'objectif est de ne plus uniquement considérer les achats sous l'angle du respect de la législation, mais également d'étudier les gains économiques et qualitatifs que l'établissement peut réaliser. Il s'agit par conséquent de donner une dimension stratégique aux achats ainsi que d'anticiper et de réduire les risques.

Dans cette perspective, une cartographie des fournisseurs sera réalisée en 2021 sur la base du référentiel de la direction des achats de l'État et dans la perspective de la mise en place d'une stratégie de gestion des risques. Ce travail permettra de veiller au respect des règles préalablement définies, avec une vigilance accrue pour tous les achats compris entre 25 000 € et 40 000 € HT.

Parallèlement, au sein de l'établissement, la mutualisation sera poursuivie pour des segments importants sur le plan de la consommation. Enfin, une charte des achats responsables sera élaborée. Chloé SIMON relève que la composante durable fait déjà partie intégrante de la politique d'achats mais la charte sera rédigée de façon à ce que l'acte d'achat soit repensé dans une perspective d'achats responsables. Ceci suppose que les besoins soient revisités. La charte tiendra également compte des critères environnementaux et sociaux. Ces derniers seront intégrés avec une logique de cycle de vie et de coût global dans les processus d'achats et avec la prise en compte de la durabilité des produits.

Le travail portera en premier lieu sur les familles et les fournisseurs les plus importants non seulement en termes financiers mais également en ce qui concerne la gestion de risques, et ce de façon à améliorer la performance du processus d'achats. En 2022, une cartographie des achats responsables devrait être établie.

III. Point formation

1. Numerus clausus promotion normaliens étudiants 2021 (vote)

Anne CHRISTOPHE rappelle que le nombre de places ouvertes aux concours avait été fixé à 140 pour la rentrée de 2020 et à 139 en 2019, cette évolution résultant de l'augmentation exceptionnelle pour un an de 5 à 6 du nombre de places du concours Médecine-Humanités. Pour la rentrée de 2021, il est donc proposé de revenir à 139. Toutefois, comme les 20 normaliens de la sélection internationale (10 en sciences et 10 en lettres) sont désormais inclus dans le total, **le chiffre est de 159.**

La répartition proposée est la suivante : 60 pour le concours normaliens lettres, 60 en sciences, 5 pour le concours Médecine-Humanités, 10 pour le concours Médecine-Sciences, 20 pour la sélection internationale et 4 pour le concours Frontiers in Cognition (Frontcog), l'école universitaire de recherche portée par le département d'études cognitives. Ces 4 places étaient auparavant incluses dans celles des concours normaliens étudiants lettres et sciences.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS constate que la répartition des étudiants entre les divers départements n'est pas mentionnée dans le document présenté aux membres du CA. Elle observe qu'il existe un numerus clausus pour le DEC et se demande si c'est aussi le cas pour d'autres départements. Elle se demande également s'il faut voir l'intégration de la sélection internationale dans le numerus clausus étudiants comme le signe d'un rapprochement des statuts.

Anne CHRISTOPHE explique que l'intégration de la sélection internationale ne modifie en rien le statut de ces étudiants. Les statuts sont similaires. La seule différence réside dans le fait qu'ils disposent d'une bourse de 1 000 € par mois pendant leur scolarité à l'ENS, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres étudiants normaliens. Des travaux sont d'ailleurs menés pour la généralisation de la bourse afin que tous les étudiants normaliens soient traités de la même manière. Le calendrier de recrutement des étudiants de la sélection internationale n'est pas le même non plus : les intéressés déposent leur dossier avant Noël et reçoivent une réponse en mars. Il en va de même pour le concours Frontcog, qui est très ouvert sur l'international. Le financement obtenu par l'EUR Frontcog permet d'accorder aux étudiants de ce cursus, qui font une thèse, une bourse de 1 000 € pendant deux ans puis de les faire bénéficier d'un contrat doctoral pendant trois ans. Ils obtiennent le diplôme de l'ENS au bout de 3 ans. Anne CHRISTOPHE signale que le DEC s'adresse également à des étudiants recrutés par le biais du concours normaliens étudiants selon le calendrier habituel (dépôt des candidatures en mars-avril et réponses en mai-juin).

Quant à la répartition entre les différents départements, elle n'est pas déterminée à l'avance. Elle dépend de plusieurs éléments, parmi lesquels la pression de sélection dans les divers concours, qui varie puisque tous les départements n'exercent pas la même attraction. Il faut également tenir compte des rééquilibrages, surtout en sciences, certains départements rassemblant de nombreux normaliens recrutés par les concours CPGE et d'autres non. Ainsi, en l'absence de concours CPGE pour les sciences cognitives, le DEC compte principalement des normaliens étudiants.

Stéphane ISRAËL remarque que le texte mentionne le « nombre maximal des étudiants ». Il demande combien de places sont à pourvoir.

Anne CHRISTOPHE indique que toutes les places devraient être pourvues mais il n'est pas exclu de ne pas pourvoir la totalité des places ouvertes aux concours.

Wessim JOUINI demande s'il est possible d'obtenir un tableau récapitulatif le nombre de normaliens par promotion, par statut et par département. Il aimerait pouvoir réaliser une matrice croisée des changements de département.

Anne CHRISTOPHE explique que la direction générale des services a récemment établi un document sur les changements de département, en particulier pour les normaliens recrutés par les concours CPGE. En effet, les normaliens étudiants sont en principe recrutés pour un département donné avec un projet de recherche spécifique. Anne CHRISTOPHE suggère que ce document soit présenté à l'occasion d'un prochain conseil d'administration.

Wessim JOUINI fait part de son intérêt pour les changements de département des normaliens étudiants.

Anne CHRISTOPHE propose que la demande soit transmise aux divers départements.

Laurence CORVELLEC confirme cette possibilité.

Clotilde POLICAR juge de tels changements de département exceptionnels en sciences. Elle les estime à un ou deux par an, toutes sciences confondues.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 159 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements sciences et lettres.

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Point d'étape sur l'ouverture sociale de l'ENS

Marc MÉZARD rappelle que ce sujet fait l'objet de réflexions depuis plus de 18 mois. Il récapitule les dernières évolutions du dossier.

Le président de la République a annoncé le 11 février dernier l'instauration d'un concours spécifique « Talents » pour 5 écoles de la fonction publique : l'ENA, l'École nationale supérieure de la police, l'École des hautes études en santé publique, l'Institut national des études territoriales et l'École nationale d'administration pénitentiaire. 15 % des places seront réservées aux lauréats des concours « Talents », qui seront issus de classes préparatoires spécifiques destinées aux boursiers et créées au sein des diverses universités françaises. Elles compteront 1 700 places. Les élèves de ces classes préparatoires passeront les mêmes épreuves que les autres. Il s'agit donc d'un dispositif reposant sur le principe des quotas.

Marc MÉZARD précise que l'ENS n'est pas concernée par ce dispositif. L'École s'est engagée dans une autre voie, qui consiste à attribuer des points de bonification aux élèves boursiers au moment

de l'admissibilité. Ce dispositif a été présenté en détail lors d'une précédente réunion du conseil d'administration. Marc MÉZARD se contente donc aujourd'hui d'une description succincte. Le nombre de points de bonification sera proportionnel au niveau de la bourse. Le dispositif choisi influencera les résultats des épreuves d'admissibilité, qui s'avèrent les plus difficiles pour les boursiers. C'est en effet à leur issue que la proportion des boursiers diminue. Le jury d'admission ne saura pas qui a bénéficié des points de bonification. Il ne faut donc pas craindre la moindre stigmatisation puisque la situation de boursier ne sera pas connue si les intéressés n'en font pas état.

Ce dispositif constitue un élément d'un plan de diversité sociale plus global. Ce dernier inclut des actions en amont, avec des mesures de tutorat et de mentorat, et notamment l'intervention des normaliens dans des lycées partenaires dans le cadre des Cordées de la réussite. Il prévoit aussi l'accompagnement au sein de l'École.

Marc MÉZARD indique que les discussions avec la direction des affaires juridiques du ministère se poursuivent. Il est en effet nécessaire de s'assurer de la sécurité juridique des mesures mises en place pour les défendre en cas de recours. A cet égard, il faut mentionner les réflexions de l'École sur la bonification qui pourrait être accordée aux « primo-accédants », c'est-à-dire aux jeunes dont aucun des deux parents n'est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette question a d'abord été soulevée par les professeurs des classes préparatoires, qui avaient souligné que le niveau de revenu des parents n'était pas le seul signal d'un handicap pour l'accès à l'enseignement supérieur et encore plus aux grandes écoles. Du reste, les statistiques de l'OCDE montrent que 17 % des jeunes dont aucun des parents n'a eu accès à l'enseignement supérieur y ont accès eux-mêmes, alors que ce pourcentage s'élève à 85 % lorsqu'au moins l'un des deux parents a eu accès à l'enseignement supérieur.

Après la publication du rapport Hirsch « Diversité sociale et territoriale dans l'enseignement supérieur », l'École a réfléchi à la question des primo-accédants. L'octroi de points supplémentaires soulève dans ce cas une difficulté juridique car il est impossible de demander à un candidat de prouver sa situation de primo-accédant. Il faudrait donc se fier à une déclaration sur l'honneur. Les juristes se montrent réservés et il serait difficile de sécuriser un tel dispositif sur le plan juridique. Il convient donc de poursuivre l'instruction de ce dossier, mais pour l'instant le dispositif n'est pas retenu.

Du point de vue juridique, les concours à quota ne présentent pas de gros risque sur le plan juridique. Les avis du Conseil d'État l'attestent. En l'absence de jurisprudence, la sécurité juridique du dispositif de bonification des candidats boursiers retenu par l'École n'est en revanche pas tout à fait garantie. C'est pourquoi l'évaluation du risque juridique doit être approfondie car des recours ne sont pas exclus.

Il est envisagé de soumettre le plan de diversité sociale au conseil d'administration qui se réunira au mois de juillet pour que les bonifications soient mises en œuvre pour le concours de 2022.

Nicolas CHÉRON demande si les étudiants des classes préparatoires seront mis au courant du dispositif de bonification de l'ENS.

Marc MÉZARD indique que les étudiants seront informés lorsque le conseil d'administration se sera prononcé sur les conditions du concours. Ils le seront par le biais du site internet de l'ENS. De plus, les associations de professeurs en classes préparatoires et l'association des proviseurs de lycées à classes préparatoires, qui sont informés, relayeront l'information.

Stéphane ISRAËL demande si l'octroi de points de bonification aux candidats boursiers a fait l'objet d'une étude d'impact et si le dispositif envisagé par l'ENS est menacé par les annonces du président de la République.

Marc MÉZARD explique que l'étude d'impact a été présentée lors d'une précédente réunion du conseil d'administration. Le dispositif se traduirait, pour les concours CPGE, par l'admissibilité de 30 boursiers supplémentaires, soit une admission probable de 10 à 15 boursiers dans chaque promotion. La proportion de boursiers parmi les lauréats des concours étudiants est supérieure, de l'ordre de 25 %, contre 19 % pour les concours CPGE. L'objectif final consiste donc à faire entrer à l'École quelque 30 boursiers supplémentaires (tous concours confondus) vers 2025, de façon à ce qu'ils représentent 30 % des effectifs.

Marc MÉZARD estime que, au niveau global, les pouvoirs publics semblent privilégier la direction dans laquelle l'IEP de Paris s'est engagé il y a une vingtaine d'années, à savoir les concours à quota. Toutefois, l'ENS n'est pas incluse dans le dispositif du concours « Talents » annoncé par le président de la République et imposé aux cinq écoles mentionnées. Marc MÉZARD y voit la reconnaissance de l'action propre de l'École en faveur de la diversité sociale.

Wessim JOUINI demande s'il est envisagé d'introduire des quotas de boursiers pour le concours normaliens étudiants. Concernant l'intervention des normaliens dans le dispositif des Cordées de la réussite, il demande si elle est volontaire. Si ce n'est pas le cas, il souhaiterait savoir s'il serait possible d'en faire un élément de la scolarité. Par ailleurs, il s'interroge sur l'opportunité que ces interventions aient lieu dans les classes préparatoires plutôt que dans les lycées.

Marc MÉZARD assure qu'il n'est pas envisagé de mettre en place des quotas de boursiers pour le concours normaliens étudiants. Pour améliorer le pourcentage de boursiers reçus, le travail en amont est privilégié. Il peut prendre la forme d'un accompagnement des lycéens ou la mobilisation des professeurs, y compris des collèges, pour recenser les jeunes les plus motivés.

Quant au tutorat et au mentorat, la mesure n'est pas encore arrêtée. On peut envisager d'imposer à tous les normaliens de participer à un moment ou à un autre de leur scolarité à une action de promotion de la diversité sociale. Il pourrait s'agir d'une mesure autre que le tutorat ou le mentorat en lycée ou en classe préparatoire. Sont également envisageables la présentation des études supérieures à des jeunes lors de forums de l'orientation, le soutien à distance ou la participation à des structures associatives. Il ne s'agit pas d'imposer une formule mais un principe. La réflexion est en cours sur ce point au sein de la direction des études de l'École.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS demande si la diversification a été envisagée sous d'autres aspects que l'angle financier. Elle évoque en particulier l'origine géographique des normaliens. Par ailleurs, elle s'interroge sur l'objectif de 30 % de boursiers puisque leur proportion dans les classes préparatoires aux grandes écoles se situe autour de 20 %. Elle demande ensuite si l'instauration d'une classe préparatoire spécifique du type CP'ENA a été envisagée.

Marc MÉZARD souligne que ces sujets – et notamment les deux questions de l'héritage culturel et du « handicap géographique » – ont été largement débattus à l'École au cours des deux dernières années. Il se réfère aux travaux du comité Hirsch. L'ENS a choisi de ne pas traiter la question du handicap géographique dans le cadre de la première phase du plan d'action pour la diversité sociale. Ce choix s'explique par la volonté d'agir tout en garantissant la sécurité juridique des mesures proposées. Il est en effet important que les candidats se trouvent dans une position de stricte égalité face au jury et que les bénéficiaires de la bonification ne soient pas connus, afin d'éviter la création d'un groupe de normaliens « de deuxième catégorie ». En revanche, le ministère a réfléchi à la diversification de l'origine géographique, de même que les membres du comité Hirsch. Le conseil scientifique de l'École s'est aussi récemment interrogé sur l'attribution de points aux classes préparatoires de province. D'autres actions sont concevables, comme le développement d'internats dans les principales classes préparatoires de province. Marc MÉZARD rappelle que l'objectif de l'École consiste à mettre rapidement en œuvre un premier plan, qui ne saurait être définitif et devra être modifié au vu de l'expérience. Il rappelle aussi que l'idée de la bonification aux primo-accédants n'est pas retenue, pour des raisons juridiques.

Quant au pourcentage d'élèves boursiers en classes préparatoires, Marc MÉZARD indique qu'il s'établit en moyenne à 30 % mais est plus faible dans celles qui envoient le plus d'étudiants à l'ENS. Ainsi, l'objectif de 30 % de boursiers pour l'École, qui a été discuté avec le ministère de tutelle, semble raisonnable. C'est du reste celui qui est observé dans les universités au niveau des masters.

Marc MÉZARD explique que la formule des classes préparatoires « égalité des chances » n'a pas été envisagée car l'ENS a souhaité construire un dispositif qui lui soit propre et reste relié à son concours d'entrée.

Xavier LAZARUS s'interroge sur les bonifications qui seront accordées aux candidats boursiers. Comme les bourses ne bénéficient pas nécessairement aux familles les plus en difficultés, il demande s'il est prévu d'instituer une commission qui se prononcerait sur les cas tangents. Il s'agirait de vérifier que les candidats admissibles grâce à la bonification se trouvent dans la cible sociale visée et, inversement, de se prononcer sur le cas de certains candidats proches de l'admissibilité et qui auraient été admissibles s'ils avaient bénéficié de la bonification. Xavier LAZARUS évoque l'internat du lycée Jean Zay. Bien que l'admission y soit subordonnée au respect de divers critères, une commission traite les cas tangents.

Marc MÉZARD indique qu'il n'est pas prévu d'instituer une telle commission. Sa création poserait des problèmes juridiques dans la mesure où il s'agit d'un concours pour le recrutement d'élèves fonctionnaires stagiaires, dont les règles doivent être parfaitement sécurisées. De façon plus générale, Marc MÉZARD regrette que le droit français ne permette pas de mettre en place certains dispositifs de promotion de la diversité sociale, comme les mesures en faveur des primo-accédants.

Marianne LAIGNEAU s'interroge sur l'harmonisation des dispositifs de diversité sociale des différentes écoles.

Marc MÉZARD explique que chaque école définit son propre plan et peut ainsi prendre des mesures adaptées à sa situation spécifique. Les diverses écoles normales échangent fréquemment sur ces sujets, ce qui n'exclut pas des différences de situation. Ainsi, l'École normale supérieure de Paris-Saclay, à l'origine ENSET, compte une proportion de boursiers plus importante. L'École polytechnique quant à elle réfléchit à l'extension aux cinq demis de la bonification actuellement accordée aux boursiers trois demis. Les écoles de commerce ont envisagé des bonifications collectives, par exemple à tous les élèves d'une classe préparatoire à partir du pourcentage de boursiers de la classe.

La séance est suspendue de 16 h 15 à 16 h 25.

IV. Points administratifs

1. Recomposition des conseils et commissions suite aux élections de février 2021 (vote)

Laurence CORVELLEC explique qu'à la suite du renouvellement des représentants des étudiants dans les conseils centraux, il est nécessaire de désigner certains des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi que du conseil de discipline. Les représentants des usagers au conseil d'administration (élèves, étudiants, doctorants) doivent désigner deux membres qui siègeront au CHSCT et un suppléant.

Wessim JOUINI indique avoir proposé sa candidature.

Clotilde HEINRICH ajoute que sa suppléante est d'accord pour siéger en tant que titulaire au CHSCT et elle-même pourrait siéger comme suppléante.

S'agissant du conseil de discipline des normaliens élèves, **Laurence CORVELLEC** indique que le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure prévoit que les trois représentants des élèves membres du conseil d'administration y siègent, ainsi qu'un élève suppléant.

Wessim JOUINI indique qu'Avery Colobert, suppléant de Guillemette Préveraud de Vaumas au conseil d'administration, est candidat.

Laurence CORVELLEC explique que, d'après le règlement intérieur, le conseil de discipline des normaliens étudiants inclut non seulement le représentant étudiant au conseil d'administration mais aussi un représentant des étudiants au conseil scientifique tiré au sort et un représentant des étudiants à la commission des études, également tiré au sort.

Laurence CORVELLEC procède au tirage au sort. Sont successivement tirés au sort Esther Loiseleur, membre du conseil scientifique, et Julien Malka, membre de la commission des études. Un suppléant est désigné dans les mêmes conditions : Clémence Gardette, membre de la commission des études, est tirée au sort.

2. Actualisation de la liste d'attribution des logements par nécessité absolue de service (vote)

Laurence CORVELLEC indique qu'un arrêté du 31 décembre 2020 détermine les fonctions des établissements d'enseignement supérieur pouvant ouvrir droit à un logement par nécessité absolue de service. Pour l'ENS, le nombre de ces logements de fonction passe de 17 à 14. Il est demandé au conseil d'administration d'approuver l'actualisation de cette liste.

Laurence CORVELLEC rappelle que deux catégories d'astreinte s'appliquent à l'École. Elles touchent, d'une part, les responsables administratifs d'astreinte et, d'autre part, certains personnels techniques. Les premiers sont les responsables de la sécurité et des situations d'urgence en dehors des créneaux de fonctionnement courant de l'établissement. Par ailleurs, les nécessités absolues de service concernent les personnels techniques qui assument les interventions techniques et les divers dépannages 24 heures sur 24.

Laurence CORVELLEC renvoie au tableau où figurent les bénéficiaires d'un logement de fonction et où sont précisés les changements survenus depuis le conseil d'administration du 18 octobre 2019. Pour les astreintes techniques, elle mentionne le départ en province au début de 2020 d'un agent, qui vient d'être remplacé. Pour les astreintes administratives, elle évoque le départ en province au moment de la dernière rentrée d'un agent et le transfert de l'astreinte correspondante à un personnel nouvellement recruté par le service patrimoine. Lors de l'attribution des logements, il a été tenu compte de la composition du foyer des intéressés en fonction des disponibilités au sein du parc.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'actualisation de la liste des logements attribués par nécessité absolue de service.

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Présentation du bilan carbone

Cassandra WINDEY explique que le bilan carbone consiste en une estimation des émissions de gaz à effet de serre. Le total des émissions de la France s'établit en 2018 à 445 millions de tonnes

de CO₂ équivalent (tCO₂e). Les mesures sont effectuées en tCO₂e de façon à comparer les émissions des divers gaz à effet de serre, qui n'ont pas tous le même potentiel de réchauffement. Ainsi, une tonne de méthane équivaut à 30 tCO₂e, une tCO₂e correspondant à un aller-retour en avion entre Paris et New York ou au chauffage électrique d'un studio de 20 m² pendant un an.

Les 445 millions de tCO₂e émises en France en 2018 se rapportent aux seules activités réalisées sur le territoire national. Elles ne tiennent pas compte des importations. Pour mesurer le potentiel de réchauffement de ces dernières, il faut évaluer l'empreinte carbone. Celle-ci s'établit à 749 MtCO₂e, soit 11 tCO₂e par personne et par an.

Plusieurs textes (pacte vert pour l'Europe, nouvelle stratégie bas carbone, loi énergie climat) prévoient que l'Union européenne et la France atteindront la neutralité carbone d'ici à 2050. Les émissions incompressibles, qui s'élèvent à 80 MtCO₂e, devront donc être compensées par des puits de carbone (plantation de forêts par exemple). Pour atteindre cet objectif, les émissions moyennes individuelles devront passer de 11 à 2 tCO₂e.

Cassandra WINDEY indique qu'en France, les personnes morales de droit public qui emploient plus de 250 personnes doivent réaliser un bilan carbone. L'obligation ne porte que sur les scopes 1 et 2, c'est-à-dire sur les émissions directes de gaz à effet de serre et sur les émissions indirectes associées aux consommations d'énergie nécessaires aux activités de l'établissement.

Conformément à l'engagement n° 1 de la charte du développement durable qui a été adoptée par le conseil d'administration en 2020, l'ENS a choisi d'aller au-delà de ses obligations réglementaires. Le bilan carbone de l'École prend donc également en compte le scope 3, qui inclut les émissions indirectes liées aux déplacements, au fret, aux intrants ou aux immobilisations.

Le bilan carbone de l'ENS a été établi par plusieurs étudiants du Centre de formation sur l'environnement et la société (CERES), en concertation avec les deux cabinets A2DM et Climat Mundi. Il porte sur l'année 2019 et sur les divers campus de l'École. Toutes les activités émettrices, qu'elles se déroulent sur les campus ou qu'elles en découlent (transport par exemple), ont été recensées et converties en facteurs d'émission en utilisant la base carbone de l'ADEME.

Cassandra WINDEY souligne que le bilan présenté ce jour est expérimental et incomplet. Il ne tient compte que des activités financées directement par le budget de l'ENS et exclut par conséquent celles financées par les laboratoires présents sur le site de l'École et qui disposent d'un budget propre.

Le total des émissions ainsi calculé s'élève à 10 540 tCO₂e. Elles ont été réparties par poste, ce qui permet d'élaborer un plan d'action. Le plus émetteur est celui des achats, à 52 % des émissions. Le deuxième poste concerne l'énergie, tandis que les déplacements représentent le troisième, sachant que ce dernier est sous-estimé, les déplacements de nombreux chercheurs étant financés par d'autres crédits.

Les achats et les immobilisations correspondent à 5 760 tCO₂e, soit 54,5 % du bilan carbone. Pour effectuer ces calculs, il a fallu prendre en compte la durée de vie des divers équipements : 10 ans pour le mobilier et 8 ans pour le matériel informatique. C'est le matériel de laboratoire qui représente la part la plus importante des émissions imputables aux achats (la moitié), tandis que les services (travaux, entretien des bâtiments, etc.) correspondent à environ un tiers.

Les autres postes (nourriture, consommables, etc.) représentent des émissions moindres. Les « touillettes » en plastique quant à elles correspondent à un pourcentage infime.

Les immobilisations comptent pour 280 tCO₂e. Ne sont pris en compte que les bâtiments de moins de 50 ans, dont l'amortissement n'est pas encore achevé, ainsi que les véhicules et plusieurs éléments de mobilier (armoires métalliques des bibliothèques et distributeurs automatiques).

Le poste énergie, le deuxième en termes d'émissions (22 %), représente 2 312 tCO₂e. Le chauffage urbain est le principal responsable (55 %). La Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) fournit en effet de la vapeur qui est produite à partir de l'incinération de déchets. Le gaz et le fuel contribuent pour 23 % aux émissions du poste énergie et l'électricité pour 22 %. Il faut comparer ces pourcentages à la part des différentes sources d'énergie dans la consommation : 13 % pour le gaz et le fuel et 49 % pour l'électricité.

Les déplacements sont à l'origine de 2 160 tCO₂e, soit 20 % des émissions. Ont été retenus les déplacements entre le domicile et le lieu de travail du personnel comme des étudiants, qui ont été établis à partir d'une enquête, et les missions. Ces dernières, même si elles correspondent à un kilométrage limité, représentent une fraction importante des émissions en raison du recours fréquent à l'avion.

Cassandra WINDEY indique que l'université finlandaise LUT a semblé fournir un exemple intéressant : elle s'est donné pour objectif l'atteinte de la neutralité carbone en 2024. Elle ambitionne de devenir ensuite une entité à énergie positive.

Cassandra WINDEY conclut son exposé en remerciant les diverses personnes qui ont participé à l'élaboration du bilan carbone de l'ENS.

Frédérique FLECK estime que l'ENS devrait aller au-delà de ses obligations et imiter l'université finlandaise LUT. Elle demande s'il est prévu que les laboratoires et les départements, qui sont exclus du bilan carbone de l'École, établissent leur propre bilan carbone.

Cassandra WINDEY explique que le travail réalisé a notamment pour ambition d'inciter les laboratoires à réaliser leur propre bilan carbone. Plusieurs outils existent à cet effet, en particulier le guide méthodologique mis au point par l'équipe qui a établi le bilan carbone de l'ENS. Cassandra WINDEY évoque ensuite un laboratoire, qui a mis en place un outil permettant la comptabilisation des émissions à l'échelle d'un laboratoire de recherche, ainsi que le laboratoire LOCEAN, qui a réalisé un bilan carbone portant seulement sur les déplacements. Ces divers travaux sont complémentaires.

Laurence CORVELLEC indique qu'il est envisagé de présenter au conseil d'administration le plan d'action consécutif au bilan carbone de l'ENS dès le mois de juillet. Des groupes de travail vont être mis en place à cet effet. Certains des étudiants qui ont participé à l'établissement du bilan carbone y participeront. La gouvernance relative à cette démarche devra être précisée. Il est en effet vraisemblable que le règlement intérieur doit être modifié car les mesures liées au développement durable et à la responsabilité sociétale devront être accompagnées. Lorsque le plan d'action aura été établi, il faudra soutenir les laboratoires dans l'établissement de leur bilan carbone. C'est dans cette perspective qu'un ou deux chargés de mission pour le développement durable et la responsabilité sociétale vont être recrutés.

Nicolas CHÉRON souhaite formuler 3 propositions. Il constate que le chauffage urbain est à l'origine d'une part importante des émissions et suggère que l'École se chauffe intégralement à l'électricité pour les réduire. Cette solution serait évidemment coûteuse. Il propose ensuite qu'en plus des crédits en euros alloués chaque année aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs, il leur soit alloué des crédits exprimés en kilomètres ou en tCO₂eq pour leurs déplacements, ce qui susciterait d'importantes modifications des méthodes de travail. Il suggère enfin la mise en place au sein de l'ENS d'actions scientifiques contribuant au développement de la recherche sur la séquestration du CO₂.

S'agissant des émissions liées à l'énergie, **Laurence CORVELLEC** estime qu'il convient de supprimer en premier lieu les consommations de fuel, qui ont un fort impact. Pour cela, il est possible de revoir le système de chauffage du campus de Montrouge. La question doit être discutée avec l'Université de Paris. En ce qui concerne la proposition relative au chauffage électrique, la difficulté

réside dans le fait que l'ENS a opté pour le dispositif collectif de la CPCU. Laurence CORVELLEC considère la démarche collective comme pertinente et ajoute qu'il appartient à la CPCU d'améliorer sa performance énergétique.

S'agissant des voyages liés aux activités de recherche, **Marc MÉZARD** indique qu'un groupe de travail va être mis en place. Il estime que chacun devrait être conscient de l'impact en termes d'émissions de ses déplacements. Le groupe de travail, lorsqu'il élaborera son projet de plan d'action, devra trouver un équilibre entre des mesures incitatives, des mesures coercitives et des mesures de nature plutôt économique, comme le respect d'un budget voyages exprimé en kilomètres. La réflexion est lancée au niveau des départements et des représentants des unités de recherche vont être rassemblés au sein du groupe de travail. C'est en effet au niveau des unités de recherche que la plupart des déplacements se décident et se gèrent. Marc MÉZARD conclut qu'il faudra certainement opter pour un dispositif mixte associant des mesures de plusieurs natures et commencer par l'information et l'incitation.

Enfin, Marc MÉZARD signale que l'activité de recherche relative à la séquestration du CO₂ est d'ores et déjà non négligeable mais il est en effet possible de l'amplifier.

Annonciade BAZOT demande si les partenariats de l'École avec les entreprises ont fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'établissement du bilan carbone. Elle remarque que certaines d'entre elles ont un impact environnemental important et suggère l'élaboration d'une charte de façon à exclure certains partenariats.

Laurence CORVELLEC rappelle que, dans son exposé sur la politique pluriannuelle des achats, Chloé Simon, qui participe aux travaux d'une équipe bilan carbone, a souligné la prise en compte des émissions dans les marchés. De plus en plus de critères sont retenus de façon à améliorer le choix des prestataires, dont les performances en termes d'émissions sont extrêmement différentes les unes des autres. En ce qui concerne les autres partenariats, Laurence CORVELLEC retient la suggestion d'une charte. Ce point pourrait être soumis au groupe de travail.

S'agissant des partenariats, **Cassandra WINDEY** signale que les prestataires sont censés transmettre des informations relatives à leurs émissions mais ils ne le font pas. Pour les déplacements par exemple, le prestataire est supposé fournir la récapitulation des divers voyages. En l'absence de ces informations, des estimations sont utilisées.

Cassandra WINDEY ajoute que le travail mené a principalement consisté en un état des lieux. La phase de réflexion va maintenant pouvoir commencer et elle sera menée à l'échelle de la communauté normalienne.

En ce qui concerne la question posée sur la politique scientifique, Cassandra WINDEY juge essentiel le développement de la recherche et de la formation. Elle souligne par ailleurs le déficit d'information des étudiants sur les questions environnementales et considère qu'il importe de tous les sensibiliser.

4. Schéma directeur du handicap (vote)

Laurent BEAUCHET présente le schéma directeur du handicap pour la période 2021-2024. L'École s'est engagée en 2020 dans l'élaboration de ce document, qui doit mieux prendre en compte la démarche d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Il a été approuvé à l'unanimité par le comité technique le 1^{er} mars dernier. Il comporte 21 actions, qui répondent à 5 objectifs.

Compte tenu du caractère transversal de la question, le schéma directeur repose sur l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les grandes décisions de l'établissement, en particulier

celles se rapportant à la politique de l'emploi. Il s'appuie sur les progrès réalisés grâce au premier schéma directeur et élargit la population visée en incluant notamment les apprentis.

Laurent BEAUCHET estime qu'il convient d'envisager l'ouverture de postes aux personnes en situation de handicap, toutes modalités de recrutement confondues, chaque fois que c'est possible. L'établissement développera donc une communication plus dynamique en ce sens lors des campagnes d'allocation de moyens.

Lors de l'établissement du nouveau schéma directeur, de nombreux acteurs ont été mobilisés et plusieurs actions susceptibles d'être conduites dans le futur ont été mises en évidence. Elles sont regroupées sous 5 objectifs stratégiques qui couvrent les divers champs d'activité de l'ENS, depuis la scolarité jusqu'au patrimoine.

Laurent BEAUCHET annonce que le bilan du premier schéma directeur sera prochainement présenté aux instances. Plusieurs enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés. Les résultats sont indéniables en matière de communication : plusieurs documents ont été élaborés et diffusés. De même, l'accessibilité et la formation des personnes en situation de handicap ont été améliorées. Leur taux d'emploi a faiblement progressé entre 2017 et 2020, passant de 2,43 % à 2,68 %. La sensibilisation à l'intérêt que revêt la déclaration de la qualité de travailleur handicapé devrait contribuer à l'augmentation de cet indicateur.

Le nouveau schéma directeur, qui s'inscrit dans une évolution engagée il y a plusieurs années, vise à renforcer les actions déjà mises en place tout en s'intégrant dans la politique ministérielle. Il s'articule aussi avec les actions menées par PSL. Laurent BEAUCHET précise que les 5 objectifs correspondent aux orientations qu'il convient de privilégier pendant la période 2021-2024. Ils démontrent la volonté qu'a l'ENS de poursuivre une politique volontariste du handicap et proposent une démarche qui couvre un grand nombre de champs (recrutement, qualité de vie au travail, maintien dans l'emploi, etc.).

Laurent BEAUCHET remercie les nombreux acteurs qui ont apporté leur contribution à l'élaboration du nouveau schéma directeur du handicap.

Nicolas CHÉRON demande si le document doit être voté en l'état ou s'il peut être amendé. Il propose plusieurs modifications. A la page 12, l'action 2 est intitulée « informer et inciter les agents en situation de handicap à recourir au télétravail ». Nicolas CHÉRON conteste le verbe « inciter » car il peut ne pas correspondre à la situation personnelle des intéressés. Il propose la formulation suivante : « informer et former les agents en situation de handicap et pourvoir à leurs besoins matériels s'ils sont en télétravail ». A la même page, pour l'action 3, la mention « inscrire dans le plan de formation annuel de l'ENS une formation "sensibilisation au handicap" » devrait être complétée afin qu'il soit bien clair que cette formation est obligatoire pour les personnels en charge du recrutement.

Nicolas CHÉRON juge par ailleurs essentielle la partie de l'action 4 (page 9), qui mentionne l'expression suivante : « proposer aux directeurs des études de jouer un rôle de relais handicap auprès des étudiants ».

Enfin, Nicolas CHÉRON formule plusieurs propositions, parmi lesquelles l'organisation de concours blancs pour le recrutement d'enseignant-chercheurs en situation de handicap, par exemple un poste ouvert pour l'ensemble des départements lettres. Il propose aussi que si un enseignant-chercheur en situation de handicap est recruté une année, le CA s'engage à attribuer un autre poste dans le même département l'année suivante. L'idée est de mobiliser les membres de chaque département où un poste est ouvert au concours pour qu'ils/elles diffusent l'information auprès de leurs collègues en situation de handicap, et qu'ils/elles puissent ainsi recruter deux nouveaux collègues au lieu d'un.

Laurent BEAUCHET assure qu'il est possible d'amender le texte du schéma directeur. Il remarque cependant qu'il est difficile de rendre les formations obligatoires. En ce qui concerne les recrutements, il rappelle que certains postes sont réservés aux personnes en situation de handicap, et ce pour toutes les fonctions. Laurent BEAUCHET évoque la prochaine campagne du ministère pour le recrutement de doctorants en situation de handicap. Elle est nationale et intéressera notamment l'ENS. Il conviendra de communiquer sur ce sujet.

Répondant aux remarques formulées par Clotilde Heinrich par le biais du chat, **Laurence CORVELLEC** indique qu'un point sur l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite sera présenté lors d'un prochain CHSCT. La situation s'est améliorée à cet égard. Un bilan de la prise en charge des étudiants en situation de handicap pourra également être présenté dans cette instance. Laurence CORVELLEC observe que l'organisation des concours prend particulièrement bien en compte la situation des étudiants handicapés.

Stéphane ÉMERY relève une erreur à la page 21 du document. Il est indiqué que le CHSCT a rendu un avis favorable le 1^{er} mars 2021. Or c'est seulement le 17 mars que cette instance s'est prononcée.

Laurence CORVELLEC prend acte de cette remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le schéma directeur du handicap pour la période 2021-2024.

Nombre de votants : 21

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 2

V. Présentation de la Fondation de l'ENS

Jacques MASSOT indique que la Fondation de l'ENS a été créée le 13 mars 1986. Il en est devenu le directeur en 2013, année au cours de laquelle les statuts et le règlement intérieur ont été modifiés. Un nouveau conseil d'administration, conforme à ces documents, a été constitué en 2015.

La Fondation a pour objet le développement des activités de recherche et de formation de l'École, la promotion des relations de celle-ci avec les entreprises et le développement du rayonnement international de l'ENS. La fondation Friends of Ecole normale supérieure a été créée en 2018 aux États-Unis. C'est l'équivalent américain de la Fondation de l'ENS. Elle s'adresse notamment aux normaliens implantés dans ce pays.

La Fondation a été reconnue d'utilité publique dès l'origine. Ce statut permet aux donateurs de bénéficier d'avantages fiscaux : réduction de l'IFI de 75 % et de l'impôt sur le revenu de 66 % pour les particuliers, et réduction de l'impôt sur les sociétés de 60 % pour les entreprises.

Le conseil d'administration de la Fondation est présidé par Lionel Zinsou. Il se compose de trois collèges de quatre membres : le collège des membres fondateurs, le collège des partenaires institutionnels et le collège des personnalités qualifiées. Le statut de fondation reconnue d'utilité publique impose la présence d'un commissaire du gouvernement. De même, les comptes doivent être certifiés chaque année par un commissaire aux comptes. Les statuts prévoient la désignation d'un directeur opérationnel, ce qui n'était pas le cas initialement. Un représentant de l'A-Ulm siège au conseil d'administration en tant qu'invité permanent. L'A-Ulm a mis son fichier des anciens élèves à la disposition de la Fondation.

Jacques MASSOT précise que plusieurs organes indispensables au développement de la Fondation ont été mis en place en 2019 : le comité d'audit, le comité des placements et le comité de campagne.

Le premier est présidé par Helman le Pas de Sécheval, le second par Marc Romano et le troisième par Anne Bouverot. Tous sont anciens élèves de l'ENS.

Outre le directeur opérationnel, qui agit bénévolement, l'équipe de direction comprend trois personnes.

La Fondation cherche à apporter des ressources supplémentaires à l'ENS et à PSL. Pour ce faire, la première campagne de levée de fonds a été lancée pour les années 2017 à 2022. Elle s'adresse aux anciens élèves et aux amis de l'École, à des mécènes et à de grands donateurs. Les fonds ainsi réunis financent des actions au profit des élèves, de la recherche et du patrimoine de l'École. La campagne engagée est ambitieuse : elle a pour objectif l'obtention de 50 M€. A la fin de l'année 2020, le total des dons et des engagements reçus s'élevait à 30 M€. 600 donateurs privés se sont d'ores et déjà manifestés (477 en 2019). 48 d'entre eux étaient engagés par des promesses de don compris entre 10 000 € et 2 M€. 46 entreprises et fondations sont partenaires de la Fondation.

La Fondation gère directement plusieurs chaires pluriannuelles d'une durée comprise entre 3 et 5 ans. Elles sont financées par des entreprises et leur montant annuel se situe en général entre 150 000 € et 200 000 €. Jacques MASSOT cite notamment les chaires de Mitsubishi, d'Axa, de Louis Vuitton et d'Almerys.

En 2020, 1,610 M€ a été collecté, 60 % de ce montant provenant des chaires. Quant aux dons des particuliers, il convient de distinguer ceux issus des campagnes annuelles de collecte auprès des anciens élèves à partir du fichier de l'A-Ulm et ceux résultant du démarchage individuel effectué par la directrice du développement. 184 000 € ont ainsi été réunis en 2020 et 465 000 € au titre des dons fléchés. Les projets financés se rapportent principalement au soutien aux normaliens, à la recherche et à l'innovation, et à la bibliothèque.

En 2020, 297 donateurs ont permis de rassembler quelque 640 000 €. La médiane des dons s'établit à 150 € et l'éventail est très large (entre 10 € et 2 M€). Quelque 600 archicubes donnent régulièrement à la Fondation.

La Fondation soutient 3 types de projets. Les uns portent sur l'ouverture sociale et la diversité, avec les bourses sur critères sociaux (objectif de 300 000 € par an sur 5 ans) et les bourses olympiques (objectif de 92 000 € par an sur 5 ans). D'autres ont trait à la recherche et l'innovation, avec le financement du premier centre européen de biologie quantitative QBio (10 M€). 2,2 M€ ont été collectés à ce jour. La Fondation finance également les bibliothèques de l'École (rénovation des salles, restauration de livres, etc.).

Jacques MASSOT se félicite des liens étroits que la Fondation entretient avec l'ENS, notamment par l'intermédiaire de Stéphanie Troufflard, avec laquelle l'équipe de la Fondation se réunit chaque semaine. C'est grâce à cette collaboration que la Fondation, actuellement en plein développement, parvient à apporter des moyens supplémentaires à l'École.

François HARTOG félicite Jacques Massot pour son action au sein de la Fondation, qui s'est considérablement développée au cours des dernières années.

Stéphane ISRAËL se demande comment la Fondation pourrait toucher des personnes fortunées sans lien avec l'ENS.

Jacques MASSOT explique que la directrice du développement tente d'élargir le cercle des donateurs par l'intermédiaire de normaliens, qui acceptent de mettre leur réseau en relation avec la Fondation. Il reconnaît que son développement passe par la recherche de nouveaux donateurs.

Marc MÉZARD insiste sur la renaissance de la Fondation depuis 4 à 5 ans grâce à l'intense activité de Jacques Massot. Il observe la transformation en cours en France s'agissant des dons. Dans leur

livre « Les Français et l'argent », Claudia Senik et Daniel Cohen relèvent que, si l'on analyse le décile le plus aisé, les Français ont une activité philanthropique 10 fois inférieure à celle des Américains, 5 fois inférieure à celle des Canadiens et 2 fois inférieure à celle des Britanniques. Marc MÉZARD estime qu'il conviendra, au cours des prochaines années, d'élargir le cercle des donateurs à des personnes extérieures à l'ENS mais intéressées par la recherche et l'enseignement supérieur.

Wessim JOUINI s'interroge sur les actions de la Fondation en matière de diversité sociale. Il demande comment il est possible de l'inciter à développer de telles actions, à l'ENS ou ailleurs, par exemple par le biais de bourses d'excellence attribuées à des lycéens.

Marc MÉZARD explique que le soutien de la Fondation permet depuis deux ans d'augmenter de 30 % les bourses sur critères sociaux. L'objectif retenu consiste à dépasser cette proportion. Marc MÉZARD adhère aux propos de Wessim Jouini sur les bourses destinées à des lycéens. Il estime du reste que le développement de la diversité sociale dans les grandes écoles passe par un accompagnement financier accru des élèves des lycées.

Jacques MASSOT ajoute que la plupart des donateurs acceptent volontiers que leurs dons contribuent à l'amélioration de l'ouverture sociale de l'École. Par ailleurs, les donateurs qui rencontrent la directrice du développement sont très attentifs à la diversité sociale. Il devrait donc être possible de développer cet axe.

VI. Points d'information

1. Mesures liées à la crise sanitaire

Marc MÉZARD indique que l'École observe attentivement la situation, notamment par le biais du pôle santé. Peu de cas ont été enregistrés au cours des dernières semaines : 17 entre le 4 janvier et le 4 mars, soit environ deux par semaine, alors qu'il y en avait deux par jour, voire trois, en octobre. Un cluster a été identifié en février au laboratoire de chimie, qui a par conséquent été fermé pendant plusieurs jours. Un centre de tests de PSL a été installé au sein de l'École et 1 200 personnes ont ainsi été testées au cours des deux derniers mois. Il est envisagé de lancer prochainement une campagne de tests sérologiques auprès de tous les étudiants, de façon à connaître la fraction de la population qui a été contaminée et à en tirer des conclusions sur la politique à mener à l'avenir, notamment en termes de vaccination. La participation aux tests sera volontaire.

Marc MÉZARD signale qu'un bilan pédagogique a été présenté au conseil scientifique mi-février. La situation des étudiants est globalement difficile, en particulier en raison du couvre-feu et des cours donnés à distance. A l'ENS, la plupart des étudiants sont revenus en janvier et 500 logent actuellement à l'internat. Les examens ont eu lieu en présence et certains cours ont repris en petits groupes en janvier. Les règles sanitaires sont respectées et mises en œuvre de façon à favoriser dans toute la mesure du possible les cours en présence. Cependant, certains enseignements restent dispensés à distance et d'autres le sont sous forme hybride. La situation varie selon les départements et les enseignants.

2. PSL : PariSanté Campus et jury IdEx

a. PariSanté Campus

Frédéric WORMS rappelle que le président de la République a annoncé à la fin de l'année 2020 le lancement du campus de santé numérique PariSanté Campus, qui s'installera sur le site de l'ancien hôpital du Val-de-Grâce. Il souligne le rôle essentiel de PSL, et par là même de l'ENS, dans le projet.

L'École est concernée à la fois par le volet SHS et par le volet strictement scientifique du projet, dont Frédéric WORMS souligne le caractère transdisciplinaire.

L'opération est de très grande ampleur puisque son coût est évalué à 360 M€ et que le futur campus s'étendra sur 73 000 m². Il accueillera des équipes de 5 entités publiques (PSL, l'INSERM, l'INRIA, l'Agence du numérique en santé et le Health Data Hub) ainsi que des entreprises privées. Des projets scientifiques majeurs seront développés, tel QBio.

S'ajoutera un volet SHS, qui forme en quelque sorte une charnière entre les projets scientifiques hébergés sur le campus et les projets en sciences sociales de la santé qui se développent dans les établissements de PSL. Frédéric WORMS juge ce volet déterminant tant pour la discussion en aval et pour le débat public sur les données numériques de santé que pour leur constitution en amont. Ce faisant, le projet répond à une importante demande sociale d'information sur les enjeux sociaux des données de santé. Frédéric WORMS estime que la principale originalité de ParisSanté Campus réside certainement dans le fait que les SHS se trouvent en contact des autres sciences et pourront dialoguer à égalité.

Frédéric WORMS explique qu'il a été chargé par PSL de piloter la réflexion sur l'aspect SHS du projet. Il souligne la modestie financière de ce volet, dont le pilotage vient d'être structuré. Une coordination SHS et santé numérique vient d'être mise en place pour articuler le projet de campus en santé numérique avec les ressources de PSL en sciences sociales de la santé, et ce aussi bien en économie (avec Paris-Dauphine et l'École d'économie de Paris) qu'en sciences sociales en général (avec Emmanuel Didier) ou en philosophie et en éthique.

Plusieurs réunions rassemblant tous les acteurs ont déjà eu lieu. PSL finance la préfiguration de cette charnière entre les SHS et la santé numérique. Sa mise en place a été confiée à Emmanuel Didier, directeur de recherche au Centre Maurice Halbwachs et responsable du programme Médecine-Humanités de l'ENS, et à Florence Jusot, professeur d'économie à Paris-Dauphine. Tous les deux sont membres du CCNE.

Frédéric WORMS juge le projet emblématique pour PSL. Il insiste sur sa transdisciplinarité et sur le lien qu'il constitue entre les disciplines de l'ENS et les enjeux transversaux actuels, comme l'environnement.

Anne CHRISTOPHE présente les aspects immobiliers du projet scientifique. Elle indique qu'il a récemment connu une accélération puisque le gouvernement a décidé la mise en place d'un lieu préfigurateur. Il s'agit d'un bâtiment de quelque 12 000 m² situé à proximité de la Très Grande Bibliothèque et qui sera loué en attendant que les locaux du Val-de-Grâce soient utilisables. Il n'est pas encore choisi mais il doit être prêt à la rentrée prochaine.

Anne CHRISTOPHE mentionne les 3 programmes dans lesquels l'ENS est impliquée et qui sont concernés par la préfiguration : PRAIRIE, QBio et 'SHS et Santé'. L'institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle PRAIRIE occupera 1 000 m² sur le site pilote. Il y installera toutes les formations liées à l'intelligence artificielle et y créera un hub où les divers acteurs pourront se rencontrer. Les deux masters de PSL liés à l'intelligence artificielle seront logés sur le site pilote.

QBio s'installera également en partie dans ce bâtiment. Il bénéficiera de quelque 700 m². Plusieurs équipes de l'ENS y travailleront. Il y aura également des espaces de coworking pour les doctorants, les chercheurs d'autres départements, les professeurs invités, etc. Les équipes concernées appartiennent au département de physique et de sciences cognitives. Comme il s'agira d'un immeuble de bureaux, il est impossible d'y installer des laboratoires de « biologie mouillée ».

SHS et Santé disposera de 50 m² sur le site pilote. Anne CHRISTOPHE insiste sur le fait qu'il est important que l'espace préfigurateur inclue les SHS.

Alain FUCHS se réjouit de l'implication de l'ENS dans le projet. Il ajoute que PSL, qui apporte l'essentiel des activités de recherche notamment par le biais de l'École, a milité pour que la recherche fasse partie intégrante de ParisSanté Campus. Alain FUCHS insiste également sur la localisation idéale du Val-de-Grâce. Il signale que l'installation y est prévue pour 2025-2026. Dans l'intervalle, la structuration de la recherche et de la formation devrait considérablement évoluer. Alain FUCHS évoque enfin la coopération avec les entreprises, qui devraient occuper la moitié de la surface du futur campus.

b. Jury IdEx

Marc MÉZARD indique que l'ANR a mis en ligne le compte rendu des travaux du jury relatifs à la confirmation définitive de l'IdEx de l'Université Paris-Saclay et de PSL, qui date de novembre 2020. Elle a été matérialisée par la signature de la convention de la dotation IdEx. Un capital non consommable de 780 M€ portant intérêts à 3,4 % a ainsi été dévolu à PSL.

Marc MÉZARD relève que le président du jury a souhaité publier le compte rendu pour formuler des commentaires et des recommandations non seulement sur PSL et l'Université Paris-Saclay, mais surtout sur le processus IdEx ainsi que sur l'enseignement supérieur et la recherche en France.

Marc MÉZARD estime que ces commentaires montrent que certains membres du jury, et notamment son président, privilégient le modèle de la fusion des universités, ce qui signifie l'abandon de la personnalité morale et juridique. Témoigne de cette préférence le fait que, dans le passé, les projets de fusion ont presque tous été acceptés comme IdEx sans que leur valeur ajoutée ait toujours été analysée de façon approfondie.

Marc MÉZARD souligne que la construction de PSL ne s'inscrit pas dans cette orientation. Elle repose en effet sur un tout autre modèle : il s'agit d'un établissement public dont les composantes sont également des établissements publics. Marc MÉZARD juge cet élément essentiel. Or le jury ne semble pas convaincu de la pertinence de ce modèle mais il n'a pu que constater la force de PSL et de l'Université Paris-Saclay. Marc MÉZARD se félicite du travail accompli par l'Université depuis de nombreuses années pour créer le modèle alternatif auquel elle tient. Le compte rendu du jury prouve que cette voie n'était pas la plus simple.

Marc MÉZARD cite le communiqué de presse du ministère relatif à la confirmation de l'IdEx, qui énonce : « *L'État encourage PSL et l'Université Paris-Saclay à suivre – lorsque cela leur est possible, dans le respect des engagements pris par les porteurs – les recommandations du jury international* ». Marc MÉZARD affirme que certaines recommandations du jury, en particulier celle qui se rapporte à la personnalité morale et juridique, ne correspondent pas aux engagements de PSL et ne pourront donc pas être suivies.

Par le biais du chat, **Jean-Yves MÉRINDOL** s'interroge sur le sens de la phrase qui figure à la fin du compte rendu du jury : « *Cependant, le caractère définitif de la pérennisation ne serait effectif qu'au moment de la sortie de l'expérimentation par une décision du Premier ministre* ».

Alain FUCHS admet le caractère ambigu de cette phrase. Il s'en est inquiété et il lui a été répondu qu'elle visait à éviter que le jury ne s'abrite derrière le statut d'établissement public expérimental (EPE) de PSL et de l'Université Paris-Saclay pour retarder la décision de confirmation. Il est par conséquent exclu que le jury soit sollicité à la sortie de l'expérimentation. Le statut d'IdEx est définitivement acquis. Le ministère s'est engagé à publier un texte en ce sens.

Marianne LAIGNEAU en conclut que le rôle du jury est terminé.

Alain FUCHS précise que le rôle du jury est terminé pour ce qui concerne PSL et l'Université Paris-Saclay mais il doit encore traiter plusieurs dossiers, parmi lesquels ceux de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université de Paris.

3. Évolution des postes permanents (période 2013-2020)

Marc MÉZARD indique que les services de l'École ont rassemblé les données nécessaires pour répondre à la demande formulée lors de la dernière réunion du conseil d'administration. Il renvoie aux graphiques de la page 2 du document. Entre 2013 et 2020, le nombre de maîtres de conférences est passé de 61 à 69, le nombre de professeurs des universités de 39 à 48, et le nombre de PRAG et de PRCE de 46 à 29. Marc MÉZARD en conclut au repyramidage au profit des maîtres de conférences et des professeurs d'université. Il ajoute qu'il convient d'observer l'évolution sur une période assez longue compte tenu des fluctuations d'une année sur l'autre.

Les graphiques suivants se rapportent à la répartition entre hommes et femmes. Entre 2013 et 2020, l'effectif de professeurs a augmenté de 9 : 4 hommes et 5 femmes. Actuellement, parmi les professeurs, on compte 34 hommes et 14 femmes. L'écart est donc de 20, contre 21 en 2013. Pour les maîtres de conférences, la situation est comparable : 3 hommes et 5 femmes ont été recrutés en l'espace de 7 ans, de sorte que l'on compte désormais 43 hommes et 26 femmes. Marc MÉZARD insiste sur le déséquilibre, qui justifie les réflexions du groupe de travail sur la parité. Le plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes sera présenté au conseil d'administration en juillet.

En ce qui concerne les personnels BIATSS, le repyramidage, qui faisait partie des objectifs de l'École, est évident : les effectifs ont augmenté de 22 % pour la catégorie A, de 5 % pour la catégorie B et ont diminué de 20 % pour la catégorie C.

Nicolas CHÉRON remercie Marc Mézard pour cette clarification et admet qu'il ne faut pas s'arrêter aux fluctuations annuelles.

Wessim JOUINI signale que deux des trois listes élues plaident pour l'augmentation de 5 % du nombre de postes d'élèves afin de suivre l'évolution du nombre d'élèves en classe préparatoire ainsi que celle des autres ENS et d'assurer le rééquilibrage entre les filières sans pour autant diminuer le nombre de postes dans aucune filière.

Marc MÉZARD souligne que les effectifs d'élèves se rapportent aux présents le 31 décembre. Ils varient donc selon le nombre d'élèves en congé sans traitement. En revanche, le nombre d'élèves recrutés par concours n'a pas évolué. A sa connaissance, ce nombre n'a pas non plus varié dans les autres ENS.

Wessim JOUINI remarque que le nombre des élèves est passé de 225 à 232 à l'ENS de Lyon et a également varié à Paris-Saclay entre 2013 et 2020.

Marc MÉZARD indique que ce point sera vérifié.

S'agissant des personnels BIATSS, **Frédérique FLECK** déplore la hausse du nombre de contractuels et la diminution du nombre de CDI. Elle exprime le souhait que la tendance soit inversée. De même, le rééquilibrage entre hommes et femmes lui semble souhaitable. A cet effet, elle suggère l'organisation d'un concours réservé aux femmes.

Marc MÉZARD explique qu'une telle action serait illégale mais le groupe de travail réfléchit à d'autres mesures.

4. Initiatives autour du programme Médecine-Humanités

L'examen de ce point est reporté à une séance ultérieure.

VII. Questions diverses

Jean-Louis HALPÉRIN mentionne le communiqué intersyndical adressé à la direction de l'ENS. Les organisations signataires, FSU, UNSA et CGT, s'étonnent du manque d'équilibre s'agissant des listes des personnes promouvables qui sont transmises au ministère. En application de la récente loi de transformation de la fonction publique, une nouvelle procédure s'applique et les comités paritaires d'établissement, qui associaient les organisations syndicales à la préparation des listes, ont été supprimés. Les dossiers sont désormais examinés par des experts métier nommés. Des lignes directrices de gestion ont dû être établies dans chaque établissement sur la base d'un modèle contraignant. Celles de l'ENS n'ont pas été approuvées par le comité technique, qui a enregistré 5 voix contre et 5 abstentions. Jean-Louis HALPÉRIN observe que des personnels appartenant à toutes les branches d'activité professionnelle (BAP) sont certes présents sur les 4 listes, qui correspondent aux 4 corps. Toutefois, il trouve surprenant de ne trouver à la première place que des personnels de la BAP J, qui correspond à la gestion et au pilotage.

Laurence CORVELLEC explique que la nouvelle procédure a été imposée à l'ENS, qui n'y était pas favorable. De plus, le délai a été tellement court (moins de 3 mois) qu'il a été impossible de mener la moindre concertation. Laurence CORVELLEC juge par ailleurs que la comparaison de l'ENS avec un établissement bancaire est inappropriée.

En réponse au communiqué, les services ont rapidement élaboré un bilan statistique de la campagne 2021 de promotions. Le document rappelle les promotions proposées l'an dernier, lorsque la procédure était paritaire. Laurence CORVELLEC constate que les évolutions d'une année à l'autre sont limitées. La surreprésentation de certaines BAP – la BAP J cette année – peut s'expliquer par la petite taille de l'établissement. Pour porter un jugement pertinent, il convient d'examiner les tableaux de proposables de plusieurs années. En matière de parité, les propositions sont tout à fait comparables à celles de l'année précédente et l'administration a cherché à favoriser les femmes. En outre, la première place garantit certes la promotion mais, pour certains corps, le classement en deuxième position n'est pas rédhibitoire. Laurence CORVELLEC assure qu'une réunion avec les représentants de la CPE et du comité technique va être programmée, afin de discuter du bilan et de l'amélioration du dispositif.

Frédérique FLECK demande s'il est prévu d'associer les représentants du personnel à la procédure à l'avenir. Pour améliorer la diversité, il lui semble de plus souhaitable d'intégrer des personnels n'appartenant pas à la catégorie A. Elle admet l'argument de la petite taille de l'établissement pour justifier la surreprésentation de certaines BAP mais souligne que l'explication est difficilement recevable en l'espèce, puisque les 4 premières places ont été attribuées à la BAP J.

Laurence CORVELLEC rappelle que les lignes directrices de gestion sont très contraignantes. Toutefois, il est possible de revoir la composition du groupe d'experts en fonction de la commission considérée. Par ailleurs, des discussions entre la direction et les organisations syndicales peuvent être programmées, de façon à ce que des observations puissent être transmises. Enfin, il est prévu que le bilan des travaux des experts soit communiqué aux représentants du personnel, ce qui permettra de comprendre certains choix. Laurence CORVELLEC s'engage à répondre au courrier qui lui a été adressé la semaine précédente et à organiser une réunion.

Annonciade BAZOT s'étonne du projet de création d'une junior entreprise par des étudiants de l'École. Elle rappelle que celle-ci forme des fonctionnaires et demande si ce projet devra, le moment venu, être présenté au conseil d'administration.

Marc MÉZARD indique que la question doit être instruite. Il y sera répondu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration. Il signale cependant que certains normaliens ne deviennent pas fonctionnaires. En cas de rupture de l'engagement décennal, une fraction des traitements perçus doit être remboursée. De plus, l'ENS n'a pas pour seule mission la formation de fonctionnaires.

D'après ses statuts, elle forme par la recherche aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche et participe à la formation des cadres supérieurs de l'administration et des entreprises. Marc MÉZARD juge du reste souhaitable que les étudiants, quelle que soit leur carrière, bénéficient d'ouvertures sur d'autres milieux que la fonction publique.

En l'absence d'autres questions, **François HARTOG** remercie les participants et lève la séance.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 6 juillet 2021.

La séance est levée à 18 h 30.